



JOURN@L FOOT

N°412 DU JEUDI 21 MARS 2019

LA SEMAINE EN BREF...

AVIS IMPORTANT RAPPORTS ARBITRAGE

Les arbitres ont dorénavant l'obligation de saisir leurs rapports en ligne en se connectant sur « **Mon Espace FFF** ».

Une fois connecté, l'officiel doit cliquer sur le bouton « **Accéder à Mon Espace Officiel** »
L'accès se fait depuis la rubrique « **Accès Spécifiques** »

Mes rapports d'arbitrage = permet à l'arbitre de visualiser ses rapports à saisir
Historique de mes rapports d'arbitrage = permet à l'arbitre de visualiser l'historique de ses rapports saisis

Une fois que l'officiel a accédé au menu « **Mes rapports d'arbitrage** », il voit la liste des rencontres sur lesquelles il est désigné.

Pour afficher le formulaire de saisie du rapport, l'officiel doit cliquer sur « **A SAISIR** » sous la rencontre en question. La plupart des informations connues sur le match sont remplies.

Les boutons :

Enregistrer le rapport = le rapport est enregistré et encore modifiable

Valider le rapport = le rapport est validé et n'est plus modifiable

AVIS IMPORTANT AUX CLUBS

Nous vous rappelons que tous les joueurs et dirigeants et tout particulièrement les jeunes du Foot Animation doivent être licenciés.

A défaut, la responsabilité du Président serait engagée en cas d'accident.

SOMMAIRE

SÉCRÉT. GÉNÉRAL P1

REGLEMENTS P3

DISCIPLINE P5

JEUNES P5

COUPES P8

TECHNIQUE P8

FEMININES P10

- **NOTE AUX TRESORIERES**

Liste des clubs non à jour du règlement de leur facture :
GREMIO FUTSAL – SEYNOD FUTSAL

- **MEDAILLES DE LIGUE**

Les clubs désireux de proposer des récompenses de Ligue pour leurs dirigeants, éducateurs et arbitres méritants, sont priés **de faire une demande au District** en utilisant l'imprimé de la Ligue disponible sur le site Internet du District, rubrique « Documents », **pour le 15 Avril 2019**, dernier délai.

Vous voudrez bien communiquer à la Ligue, la date, le lieu et l'heure choisis pour la remise de ces récompenses.

- **MEDAILLES DE DISTRICT**

Les clubs désireux de proposer des récompenses de District pour leurs dirigeants, éducateurs et arbitres méritants, sont priés de faire une demande par courrier ou mail au secrétariat du District.

Les récompenses sont attribuées selon les règles suivantes :

- Médaille de Bronze : 10 ans d'activité
- Médaille d'Argent : 15 ans d'activité
- Médaille d'Or : 20 ans d'activité

Le temps d'activité à comptabiliser est celui de dirigeant, éducateur ou arbitre. Le temps où la personne n'est que joueur n'est pas comptabilisé dans les 10 ans.

RAPPEL :

Une seule récompense par club, par année sportive.

Le club fêtant un anniversaire peut solliciter plusieurs médailles (3 au maximum). Elles pourront alors être remises à cette occasion. Nous informer dans ce cas, de la date de la remise. La personne proposée pour la récompense, doit être licenciée. Toute fiche ne portant pas ce numéro de licence, ne sera pas retenue. L'imprimé de demande est disponible sur le site Internet du District, rubrique « Documents > Fiches et Formulaires > Docs Clubs ».

Les clubs doivent nous le faire parvenir **pour le 30 Avril 2019 dernier délai.**

- **DATES A RETENIR**

- Samedi 25 Mai 2019 : Journée Nationale des U7
- Week-end 15 et 16 Juin 2019 : Finales des Coupes du District à Cruseilles
- Vendredi 21 Juin 2019 : AG été du District à Margencel
- Jeudi 4 Juillet 2019 : Soirée des Récompenses à Ville la Grand (Salle du Savoy)

- **TOURNOIS**

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

Nous incitons les clubs à respecter ces quelques recommandations :

U7 - U9 :

- Pas de classements
- Pas de matchs éliminatoires.
- Toutes les équipes doivent réaliser le même nombre de matchs.
- Faire attention au temps d'attente.

U11 :

- Pas de matchs éliminatoires.

- Toutes les équipes doivent réaliser le même nombre de matchs.
- Organisation des phases par poules.
- Faire attention au temps d'attente.

U13 :

- Faire attention au temps de récupération entre les matchs.
- Toutes les équipes doivent réaliser le même nombre de matchs.

U15 - U17 - U19 :

- Faire attention au temps de récupération entre les matchs.

TOURNOIS FUTSAL :

- Faire attention au temps d'attente.
- Il est déconseillé d'inscrire plus de 16 équipes par gymnase car le temps d'attente serait trop long.
- Il ne doit pas comporter de matchs éliminatoires (U7 - U9 - U11)
- Toutes les équipes doivent réaliser le même nombre de match (U7 - U9 - U11 - U13)
- Aucun classement ne doit être réalisé (U7 - U9)

TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger > Formulaires divers > Organisation Tournois).
- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.
- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

CORRESPONDANCE

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

Commission de Discipline : M.Guérin – M.Vermast – M.Cros

Commission des Jeunes : FC Cranves Sales – US Semnoz Vieugy – FC Combloux – US Mont Blanc Passy – Beaumont Collonges FC - CS Vacheresse Chevenoz – ETS ST Jeoire – CS Chamonix – FC Cessy Gex – AJ Ville la Grand – Gpt Jeunes de l'Epine – FC St Cergues – CS St Pierre en Faucigny – Gpt Jeunes Pays du Mont Blanc – US Challex – ETS Le Bourget – Marignier SP – FC Brevon

Commission Sportive : ETS Chilly – Annecy Portugais – FC St Cergues – ETS Amancy – Lemans Presqu'île – ES Douvaine Loisin – CS Vacheresse Chevenoz – US Semnoz Vieugy – FRS Champanges – ESCO – SC Morzine VA – CS St Pierre en Faucigny – FC Marcellaz Albanais – FJ Ambilly – CS d'Ayse – FC Anthy SP

Commission Féminine : M.Libon – M.Steven – F.Sud 74 – FC Thônes – CS Vacheresse Chevenoz – FC du Haut Rhône – FC Chambotte – Aravis – ETS Seynod

Commission des Arbitres : Mme. Munier – M. Ouechtati – M.Koudoagbo - M.Bouaicha – M.Machado – M.Marion Gallois- Foron FC – EST Douvaine Loisin

Commission du Statut de l'Arbitrage : M.Marion Gallois

Trésorier : EST Seynod

Commission d'Appel : M.Omer – Foron FC – FC Carroz d'Araches

Commission des Délégués : Foron FC – M.Nicollaud

COMMISSION DES REGLEMENTS

Le 18 mars 2019

Présidents : Mr Pierre BERNARD et Mr Philippe CHEVRIER

Secrétaire : Mr LAGRANGE Jacques

Réunion du 18/03/2019

Publiée le 21/03/2019

- **DECISIONS**

MATCH n° 20641885

DOSSIER N° 412/31 : MARIN 1 – ALLINGES 2 – SENIORS D3 POULE A du 10/03/2019

INSTRUCTION :

Au fond :

Suite à de très mauvaise condition atmosphérique et un terrain devenu impraticable, l'arbitre s'est vu contraint d'arrêter définitivement la rencontre. La rencontre susnommée a été arrêtée par l'arbitre à la 69' et n'a donc pas eu sa durée réglementaire.

Décisions :

La Commission des Règlements donne match à rejouer et transmet le dossier à la Commission compétente pour reprogrammation.

MATCH n° 20642812

DOSSIER N° 412/32 : MARIGNY 1 – EPAGNY METZ TESSY 1 – SENIORS D4 Poule E du 09/03/2019

En la forme :

La réserve d'avant match formulée par le club d'EPAGNY METZ TESSY concernant le fait que « sont inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs mutés hors période » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

De l'instruction de la réclamation, il ressort que les joueurs :

LARE Frédéric, licence n° 2598619869

CHATEL Florent, licence n° 2588636074

VILLARD Benjamin, licence n° 2558617502

ZANETTON Arnaud, licence n° 2518676257

ROLLAND Quentin, licence n° 2598615304

DEBORDE Martin, licence n° 2508671467

CESZKOWSKI Alexandre, licence n° 2578613979

Sont titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation hors période », ce qui est contraire aux dispositions de l'article 160 des RG FFF.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de MARIGNY 1 pour en reporter le gain à l'équipe d'EPAGNY METZ TESSY 1 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

MATCH n° 20642017

DOSSIER N° 412/33 : PREVESSIN MO 1 – DIVONNE 2 – SENIORS D3 Poule B du 10/03/2019

En la forme :

La réserve d'avant match formulée par le club de DIVONNE concernant le fait que « sont inscrit sur la feuille de match des joueurs mutés alors que la club de PREVESSIN MO en 4ème année d'infraction au statut de l'arbitrage n'a droit à aucune mutation » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

De l'instruction de la réclamation, il ressort qu'aucun joueur de PREVESSIN MO 1 ayant participé à la rencontre sus-nommée n'était titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » à la date de la rencontre.

Décision :

La Commission des Règlements valide le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)

NOTE AUX CLUBS ENCORE QUALIFIES EN COUPE DE DISTRICT

La notion d'équipiers supérieurs à vocation à s'appliquer durant toute la Coupe de District.

COMMISSION DE DISCIPLINE

Réunion du lundi 18 mars 2019

Publié le jeudi 21 mars 2019

Présidence : Bernard CHENEVAL.

Secrétaire de séance : Eric NICOLLAUD.

Membres présents : Pierre BERNARD, Jean-Denis ROUX, Alain ROSSET, Philippe CHEVRIER, Denis MOUCHET.

Les joueurs et dirigeants exclus lors d'une rencontre sont priés de nous faire parvenir un rapport circonstancié dans les 48 heures.

Toutes absences non officiellement justifiées lors d'une audition ou d'une confrontation (certificat médical, de scolarité, de l'employeur) ne seront pas prises en compte et seront sanctionnées par une amende d'un montant de 100€.

Délégation acceptée.

Attendu le paragraphe 3 du barème disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F. indiquant que :

Les sanctions de référence prévues aux articles 4 à 9 du présent barème s'appliquent lorsque les infractions qu'elles répriment sont commises par le biais de tout support de communication, y compris les réseaux sociaux.

Si l'infraction revêt un caractère public, le quel peut être retenu si les faits dont il est question ont été accessibles à un large public (voir non limité), inconnu (non identifié) et/ou imprévisible (sans lien étroit entre les personnes le constituant), cela constitue une circonstance aggravante.

- **DEMANDE DE RAPPORT**

AS SILLINGY :

Match n°20642807 du 10/03/2019 – Seniors D4

LA BALME DE SILLINGY 2 – SILLINGY 2

Demande de rapport et nom du spectateur incriminé (Bruno, conseil d'administration du club) sur l'incident à l'encontre de l'arbitre à la 70^{ème} minute, et ce, pour le samedi 06/04/2019, dernier délai.

COMMISSION DES JEUNES

Président : Jean-Michel BAULMONT

NOTE AUX CLUBS :

Jean-Michel BAULMONT

Nouvelle adresse mail : bjm.74@orange.fr

COURRIERS ADRESSES AU DISTRICT :

Dorénavant les courriers concernant le championnat JEUNES devront être envoyés à l'adresse suivante : district@hautsavoie-paysdegex.fff.fr

Utilisation de la **boîte mail officielle du club** exclusivement.

Ne pas oublier de mentionner : la catégorie concernée, la série et la poule, la date et les équipes en présence.

Aucun dossier ne sera traité si ces obligations requises ne sont pas respectées. Merci d'avance.

CHANGEMENTS D'HORAIRE OU DE LIEU :

La commission rappelle à tous les clubs que les changements de lieu et /ou d'horaires doivent être validés par le club adverse et transmis à la commission pour le lundi précédent la rencontre à 16h.

Au-delà aucun changement ne sera accepté.

- **AMENDES F.M.I**

Malgré toutes les formations données depuis deux saisons pour la mise en place de la F.M.I. sur l'ensemble du foot à 11, la commission constate encore un grand nombre de défauts dans son utilisation, et tient à rappeler :

1 - la préparation des matchs doit être faite en semaine et pas juste avant les rencontres,

2 - en cas de forfait, de matchs remis ou reportés, la FMI doit être utilisée. Un mail d'information est nécessaire pour prévenir mais ne suffit pas. Il incombe au club recevant de faire la FMI, même si c'est votre adversaire qui fait forfait. Concernant la procédure, saisir l'arbitre central et les arbitres assistants, pour accéder à l'onglet : «Non joué - absence de l'équipe visiteuse ou recevante».

3 - en cas de problème, la feuille de match papier doit être accompagnée du document « CONSTAT D'ECHEC FMI » clairement rempli par le club (disponible sur le site du District).

Constatant que certains clubs ne jouent pas toujours le jeu, la commission a donc décidé de systématiquement amender la non utilisation de la FMI et ce, dès la première journée de la saison 2018 / 2019 (sauf bien sûr en cas de problème technique ou de serveur avéré).

Les feuilles papiers sans le rapport FMI, les rapports incomplets ou illisibles, la non utilisation de la FMI en cas de forfait, report ou remise de match, sont donc amendés selon les règlements en vigueur cette saison.

Comptant Sur votre collaboration et votre compréhension afin que la situation s'améliore.

- **CATEGORIE U20**

Responsables : Jean-Michel Baulmont - Serge Perrette

FORFAIT GENERAL :

Entente Pays de Cruseilles en D1

Amphion en D3

INFO AUX CLUBS DE D3 :

Le calendrier de la phase 3 est en ligne.

- **CATEGORIE U17**

Responsables : Jean-Michel Baulmont - Serge Perrette

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES :

U17 D3 POULE F ANTHY MARGENCEL – AMPHION DU 24 / 11

- **CATEGORIE U15**

Responsables : Jean-Michel Baulmont - Serge Perrette

Les matchs en retard non programmés sont remis au printemps, soit les jours réservés aux matchs en retard soit en semaine pour les clubs voisins.

FORFAIT GENERAL U15 :
ANNEMASSE 4 D4 POULE A

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES :
U15 D3 POULE D ANNEMASSE GAILLARD / DIVONNE

- **CATEGORIE U13**

Responsables : Emmanuel Dupré

RAPPEL :

Vos feuilles de matchs U13 sont à envoyer par un mail séparé des feuilles de plateaux U7 U9 et U11 les résultats doivent être rentres avant le dimanche à 20h.

POULE DE PRINTEMPS :

Les compositions et les calendriers définitifs sont publiés sur le site toutefois des ajouts d'équipes sont toujours possible dans les poules avec exempt, la Commission a dû faire des choix et nous n'avons pas pu satisfaire tout le monde notamment en D3. Nous vous remercions de votre compréhension.

Petit rappel concernant les matchs non joués avant la fin de la compétition (2 juin) les deux clubs se verront amendés de 20 € chacun.

ORGANIGRAMME DES POULES U13 POUR LA SAISON 2018 - 2019

Afin de s'adapter aux futures réformes de la catégorie U13 qui sont en cours de discussion pour 2019-2020, le nouvel organigramme sera le suivant :

Pour la saison 2018-2019 :

Niveau D1 - 1 poule de 10 clubs (avec priorité aux clubs ayant une équipe en ligue)
une équipe par club

Niveau D2 - 2 poules de 10
une équipe par club

Niveau D3 - 5 ou 6 poules de 10 en fonction des inscriptions

Niveau D4 - x poules de 8, 9 ou 10 en fonction des inscriptions

Niveau D5 - x poules de 8, 9 ou 10 en fonction des inscriptions

Attention, pour la phase de printemps les poules seront composées par la Commission en fonction des résultats de la phase d'automne, et non plus selon les souhaits des clubs.

La gestion des championnats U13 sera faite par **Emmanuel DUPRE**, responsable de cette catégorie au sein de la Commission des Jeunes. Veuillez noter ses coordonnées : 06 40 51 46 34

COMMISSION DES COUPES

Président : Pierre BERNARD

- **COUPES DE DISTRICT**

Les tirages des 1/8^{ème} de finales des Coupes masculines ont eu lieu vendredi soir au District en présence de :

Commission : Mrs CURT – PINGET – DELAVENNA – BOISSON – CARUSO – DUPRE – BERNARD – NICOLLAUD

Excusée : Mme GRANGE

Membres du Comité Directeur : Mrs BAUD – CHEVRIER

Clubs : BEAUMONT COLLONGES – GJ BONS/BALLAISON – MT BLANC PSG – ENT. ST JEOIRE LA TOUR – VILLE LA GRAND A.J

La commission remercie toutes les personnes ayant participé aux tirages, dans une ambiance festive.

Les matchs des 1/8^{ème} de finales sont programmés le week-end du 14 avril pour les Seniors et le week-end du 28 avril pour les U15 et U17. Pour les équipes jeunes, les matchs sont prévus en fin de période de vacances scolaires, et comme d'habitude vous avez la possibilité de jouer pendant celles-ci après accord des 2 clubs et validation de la Commission.

Les tirages des ¼ de finales avec remise des maillots, se déroulera à « ESPACE 55, Parc de Calvi, 74330 POISY » le mardi 30 avril, en présence de notre partenaire **LE CREDIT MUTUEL**.

Les finales sont prévues les 15 et 16 juin à CRUSEILLES.

Les clubs intéressés pour recevoir les finales de Coupes sont priés de nous faire parvenir leur demande avant le 30 avril 2019.

COMMISSION TECHNIQUE

Co-Présidents : Michel POIRRIER - Laurent QUETSTROEY

- **DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES (DAP) - Foot Animation**

JOURNEE NATIONALE DES U7

Elle aura lieu le **samedi 25 mai** en ½ journée

PLATEAUX

Des modifications ont été apportées sur les calendriers parus. Veuillez-vous référer aux informations parues sur le PV Annexe Technique et pour certains plateaux, aux nouveaux calendriers publiés sur le site (date de modification précisée)

Le listing des éducateurs MaJ est disponible avec les calendriers u11

FESTI-FOOT

Il est possible pour les clubs de faire part de leur choix quant à la ½ journée de participation (matin ou après-midi) dans

la limite des places disponibles (mail à l'adresse sjanssoone@hautesavoie-paysdegex.fff.fr uniquement).

Une fois les répartitions effectuées ci-dessous, il reviendra aux clubs de s'arranger entre eux pour inverser leur ½ journée de présence (avec un club ayant les mêmes effectifs)

Pour rappel, seuls les u9 (2ème année) sont invités à participer aux Festi-Foot.

Organisation :

Matin : Accueil de 9h à 9h20 ☐ Fin à 12h

Après-midi : Accueil de 13h à 13h20 ☐ Fin à 16h

23.03 : Fillinges

Equipes invitées le matin (22) :

Ambilly Fem (1) ☐ Cranves Sales (4) ☐ Fillinges (3) ☐ Reignier (2) ☐ St Jeoire la Tour (2) ☐ Vallée Verte (3) ☐ Vétraz (5) ☐ Viuz en Sallaz (2)

Equipes invitées l'après-midi (24)

Ambilly (5) ☐ Annemasse Gaillard (5) ☐ Arthaz (2) ☐ Bonne (1) ☐ Etrembières (1) ☐ Pers Jussy (3) ☐ Salèves (3) ☐ St Jeoirien (1) ☐ Ville la Grand (3)

06.04 : Thonon

Equipes invitées le matin (25) :

Anthy-Margencel (2) – Brevon (1) – Gavot (3) – Leman (1) – Lyaud (2) – Morzine (4) – Sciez (2) – St Cergues (2) – Thonon (3) – Vacheresse (2) – Veigy (3)

Equipes invitées l'après-midi (27)

Allinges (3) – Amphion (3) – Ballaison (1) – Bons (3) – Douvaine (5) – Marin (5) – Perrignier (2) – Thonon Evian (5)

04.05 : Secteur Bonneville

11.05 : Chavanod

- **FESTIVAL U13 :**

La finale départementale aura lieu le **samedi 30 mars à Thonon-Evian** (site d'Evian)

Equipes masculines qualifiées et connues au mercredi 13 mars :

Anancy – Anancy Le Vieux - Annemasse-Gaillard - Argonay – Beaumont Collonges – Chavanod - Cluses-Scionzier – Cranves-Sales - CS2A – Foot Sud Gessien – GFA 74 - Marnaz – Sallanches - Semnoz-Vieugy – Seynod - Thonon Evian

Equipes féminines :

Anancy le Vieux- Chéran – Chilly – Croix de Savoie Ambilly – Ent. Anancy-Meythet – Ent. Ayse-Amancy-Vougy – Seynod – Sillingy

L'organisation de la journée a été envoyée aux clubs et responsables si identifiés.

Finale Régionale

Elle aura lieu le **samedi 4 mai à Feurs (42)**

Notre district sera représenté par 2 équipes masculines et 1 équipe féminine.

COMMISSION FEMININE

Présidente : Claude GRANGE

PRATIQUE

SAMEDI 13 AVRIL 2019

Deux plateaux féminins sont proposés pour les équipes U9F, U11F et U13F

à Vougy de 10h00 à 12h00,

U9F (sous-catégorie U7-U8-U9) pratique 4 contre 4

U11F (sous-catégorie U9-U10-U11) pratique 5 contre 5

U13F (sous-catégorie U10-U11-U12-U13) pratique 8 contre 8

et

à Rumilly de 10h00 à 12h00,

U9F (sous-catégorie U7-U8-U9) pratique 4 contre 4

U11F (sous-catégorie U9-U10-U11) pratique 5 contre 5

U13F (sous-catégorie U10-U11-U12-U13) pratique 8 contre 8

Pour plus d'informations, merci de prendre contact avec David LOPEZ, Éducateur Départemental en charge du Football Féminin Tel : 06.68.92.03.99.

Inscrivez vos équipes ou vos joueuses en cliquant et renseignant ce lien :

<https://goo.gl/forms/WbkhSwxHHPFIQFfE2>

La fête du Football Féminin sera organisée le **Samedi 25 mai** à Cornier.

Le Thème choisi sera « **SOUTIEN AUX BLEUES** »

De 9h à 12h, les équipes U9F et U11F existantes ou en création seront invitées à participer

De 14h à 18h, les équipes U15F et U18F existantes ou en création seront invitées à participer.

COUPE DEPARTEMENTAL FEMININE

Calendrier Coupe U18F

¼ de Finale : Samedi 13 avril

½ Finale : Samedi 25 mai

Finale : 15 ou 16 juin à Cruseilles

Calendrier Coupe Seniors F (Modification)

Huitième de Finale : Dimanche 31 mars

¼ de Finale : Dimanche 14 avril

½ Finale : Dimanche 2 Juin

Finale : 15 ou 16 juin à Cruseilles

CHAMPIONNAT SENIORS F

La journée de championnat du 30/31 mars de D1 et D2 est décalée au weekend du 4/5 mai.

MATCH du weekend end du 9 et 10/03/2019
--

U15F (poule Basse)

- Morzine – Viuz se jouera le mercredi 13 mars
- Pers Jussy – Vacheresse se jouera le samedi 30 mars

MATCH du weekend end du 16 et 17/03/2019

Seniors D2 (poule A)

- Foot Sud – Seynod/Meythet (En attente de décision de la commission des règlements)
- Chambotte – Brison se jouera le dimanche 31 mars

Seniors D2 (poule B)

- Haut Rhône – Sillingy 2 (En attente de décision de la commission des règlements)

U15F (poule Basse)

- Viuz – Pers jussy se jouera le samedi 13 avril
- Vacheresse – Morzine se jouera le samedi 13 avril

COMMISSION FEMININE

Toutes les personnes désirant intégrer la commission féminine, peuvent le faire en prenant contact avec la présidente de la commission féminine (Claude GRANGE 06 08 91 69 70)